

Consignes : Collections

Distribution : Tous, via intranet

Ville de Lausanne

Politique d'exemplarisation des BVL

Sommaire

Consignes : Collections	1
Sommaire	2
Objectifs de la politique d'exemplarisation.....	3
Exemplarisation a priori	4
4 niveaux d'exemplarisation	4
Synthèse d'exemplarisation a priori	5
Romans adultes.....	5
Documentaires adultes + BD (adultes et jeunesse) + DVD (adultes et jeunesse) + Livre audio (adultes et jeunesse)	5
Documentaires jeunesse / Romans jeunesse / Albums jeunesse	6
Exemplarisation a posteriori.....	7
Réservations en cours.....	7
Analyse de l'usage a posteriori.....	8
DVD adultes (séries)	8
BD & mangas jeunesse (séries - plus de 3 volumes).....	8
BD adultes	8
Romans adultes.....	8
Propositions d'achats	8
Interne.....	8
Externe	8

Objectifs de la politique d'exemplarisation

Grâce au système de réservation à distance, la population desservie par les BVL accède à un réseau de 265'000 documents répartis sur 8 sites (dont la réserve). Cette organisation favorise la diversité des collections, permet des économies d'échelles, mais la politique d'acquisition doit également tenir compte de la diversité des publics et de leur pratique, et des forces à disposition pour le système de navettes entre les sites. L'exemplarisation ne peut donc pas être appréhendée de manière empirique et intuitive par les différents responsables de domaines.

Les objectifs d'une politique d'exemplarisation sont :

- Gagner en cohérence dans la gestion en réseau de la politique d'acquisition
- Objectiver les pratiques d'acquisition actuellement très variables selon les personnes en charges des domaines.
- Répondre au mieux aux attentes des abonnés, qui se traduisent par le nombre de réservations ou par le nombre de prêts suivants les semaines / mois qui suivent leur mise à disposition.
- Créer une politique d'exemplarisation adaptée à notre public dans le respect de sa diversité, et de ses pratiques.
- Améliorer la disponibilité des titres à la forte activité, sans compromettre la qualité et la diversité des collections, sans pour autant calquer notre politique d'acquisition sur la demande.

La règle d'exemplarisation repose sur une distinction entre exemplarisation a priori et a posteriori.

- L'exemplarisation a priori renvoie à l'acquisition du document par le bibliothécaire lors de la première commande.
- L'exemplarisation a posteriori vise à répondre après coup au succès rencontré par un document auprès des usagers de la bibliothèque.

Ce schéma d'exemplarisation en deux temps assure un bon équilibre entre politique de l'offre et politique de la demande, l'exemplarisation a posteriori permettant en effet d'ajuster l'exemplarisation a priori à la demande réelle du public.

Exemplarisation a priori

Pour définir la catégorie d'exemplarisation auquel se rapporte un document, le bibliothécaire se base sur trois critères :

1. l'intérêt du document pour la collection (critère interne fondé sur la connaissance qu'a le responsable documentaire de son domaine et de sa collection)
2. le fort intérêt avéré du public de la médiathèque pour l'auteur, le sujet ou le genre du document (critère interne basé sur l'expérience acquise par les bibliothécaires au contact des usagers)
3. la présence du document dans le top 10 des ventes en librairie (LH/Electre, Payot) (critère externe renvoyant à la notion de best seller)

4 niveaux d'exemplarisation

- Lorsqu'un document présente un intérêt pour l'enrichissement de la collection du domaine, sans préjuger de son audience, il entre alors dans la catégorie « **Minimale** » et n'est acquis qu'en un seul exemplaire.
- Si un document présente un intérêt pour la collection (1), et que l'intérêt pour le public est relatif, ou que l'on préjuge une certaine audience, il entrera dans la catégorie « **Restreinte** », et sera acquis en deux ou en trois exemplaires.
- Quand un document remplit à la fois le critère d'intérêt pour la collection (1) et celui de fort intérêt avéré du public de la médiathèque pour le sujet, l'auteur ou le genre (2), il entre alors dans la catégorie « **Médiane** » et est acquis automatiquement en plus de trois exemplaires (de 3 à 6 exemplaires selon le type de document).
- Enfin, si un document présente un fort intérêt avéré du public de la médiathèque pour le sujet, l'auteur ou le genre (2) et qu'il est de plus présent au top 5 des ventes en librairie (3), il entre alors dans la catégorie « **Réseau** » et le bibliothécaire l'acquiert automatiquement en plus de cinq exemplaires (de 5 à 10 exemplaires selon le type de document).

Cap sur la diversité : Pour les documentaires aisément remplaçables (niveau de pérennité B) et dans une plus large mesure pour les « sujets à la mode » (niveau de pérennité C), dans le cadre d'une exemplarisation médiane et réseau, privilégier la **diversité** des titres. Ainsi, à niveau de lecture et éditeur **strictement équivalents**, si la production éditoriale le permet, privilégier 5 titres en 1 exemplaire, ou 4 titres dont un en deux exemplaires, au lieu d'acheter 1 titre en 5 exemplaires.

Ce faisant, le bibliothécaire exemplarise les documents en suivant une démarche objective, basée sur des critères de choix établis et communs.

Cependant, cette exemplarisation a priori ne définit qu'une **fourchette basse** : elle ne préjuge pas de l'évolution de la demande une fois le document mis en rayon. C'est pourquoi intervient, dans un second temps, la règle d'exemplarisation **a posteriori** du document.

Synthèse d'exemplarisation a priori

Romans adultes

	Exemplarisation	Total	CH	MT	SZ	EB	CY	BUS
Auteur peu connu, éditeur exigeant, premier roman, niveau de lecture complexe	Minimale	1	1 (à 95%*)	0	0	0	0	0
Intérêt du document pour la collection, potentiel de succès médiatique, intérêt du public pour le sujet	Restreinte	3	1	1 / 0	1 / 0	1/0	0	0
Fort intérêt avéré du public de la bibliothèque pour l'auteur, le sujet, ou le genre, titre médiatisé	Médiane	6	2/1	1	1	1	1/0	1/0
Document dans le top 5 des ventes Payot ou Livres Hebdo	Réseau	10 (12 pour le top 2)	3	2	2	1	1	1

* 5% : Achat en 1 exemplaire pour un site de quartier et 0 à Chauderon (exemple : si succès uniquement dans un site, si un collègue d'un site apprécie un auteur « confidentiel » particulier et souhaite le « suivre »)

Documentaires adultes + BD (adultes et jeunesse) + DVD (adultes et jeunesse) + Livre audio (adultes et jeunesse)

	Exemplarisation	Total	CH/BJ	MT	SZ	EB	CY	BUS
Auteur peu connu, éditeur exigeant, premier roman, niveau de lecture complexe	Minimale	1	1	0	0	0	0	0
Intérêt du document pour la collection, potentiel de succès médiatique, intérêt du public pour le sujet ou la collection	Restreinte	2	1	1 / 0	1 / 0	1/0	0	0
Fort intérêt avéré du public de la bibliothèque pour l'auteur, le sujet, ou le genre, titre médiatisé	Médiane	3 (/4 pour BD)	1	1	1	1/0	1/0	1/0
Document dans le top 5 des ventes Payot ou Livres Hebdo	Réseau	5 (/6 pour BD, et DVDJ)	1	1	1	1	1	0/1 (si BD ou DVD jeunesse)

Documentaires jeunesse / Romans jeunesse / Albums jeunesse

	Exemplarisation	Total	BJ	MT	SZ	EB	CY	BUS
Auteur peu connu, éditeur exigeant, premier roman, niveau de lecture complexe, sujet très spécifique	Minimale	1	1 (à 90%)	0	0	0	0	0
Intérêt du document pour la collection, potentiel de succès médiatique, intérêt du public pour le sujet ou la collection	Restreinte	3	1	1 / 0	1 / 0	1/0	0	0
Fort intérêt avéré du public de la bibliothèque pour l'auteur, le sujet, ou le genre, titre médiatisé	Médiane	5	1	1	1	1	1/0	1/0
Romans dans le top 5 des ventes Payot ou Livres Hebdo	Réseau	7 (9 pour le top 2)	2/1	1 (2)	1 (2)	1	1	1

* 5% : Achat en 1 exemplaire pour un site de quartier et 0 à BJ (exemples : si succès uniquement dans un site, si un collègue d'un site apprécie un auteur « confidentiel » particulier et souhaite le « suivre »)

Exemplarisation a posteriori

Afin d'adapter au mieux l'offre à l'évolution de la demande, il apparaît nécessaire de réajuster l'exemplarisation : c'est le rôle de l'exemplarisation *a posteriori*. Celle-ci s'appuie notamment sur l'activité de **réservation**, un indicateur en temps réel de la pression exercée sur un titre présent au catalogue de la bibliothèque, mais également sur **l'analyse de l'usage** sur une période limitée après l'achat.

Réservations en cours

Indépendamment de sa catégorie initiale (« Minimale », « Restreinte », « Médiane », « Réseau »), chaque document est ainsi automatiquement **analysé** dès lors que le nombre de réservations est **égal à trois réservations par exemplaire**. Cela permet d'assurer un suivi régulier et d'anticiper la demande, d'ajuster les achats sur certains sujets, etc.

En pratique, le tableau de bord des réservations en cours (supérieur à 2) par catégorie statistique est disponible dans les tableaux de bords standards, sous « Documents » > « Nombre de réservations en cours ».

A partir de 3 réservations par exemplaire, l'achat automatique d'un exemplaire supplémentaire peut se justifier.

Mathématiquement, cela donne 1 exemplaire acheté a posteriori pour :

- 3 réservations sur 1 exemplaire
- 6 réservations sur 2 exemplaires
- 9 réservations sur 3 exemplaires
- 12 réservations sur 4 exemplaires
- 16 réservations sur 5 exemplaires
- etc.

Toutefois, l'acquéreur doit pouvoir être en mesure d'analyser si le rachat est justifié ou s'il s'agit d'un effet de mode temporaire.

Ces seuils définissent une fourchette haute qui complète la fourchette basse de l'exemplarisation *a priori*. Il convient de préciser que ces seuils peuvent être, le cas échéant, révisés, au regard notamment des contraintes budgétaires et de volumétrie.

Analyse de l'usage a posteriori

Selon le support ou le genre, l'acte d'emprunt est spontané (ex : film de fiction, romans « coach », romans suisses) et la réservation n'est souvent pas automatique, même si la pratique se développe. Par ailleurs, certains titres peuvent devenir des best-sellers, ou des long-sellers, et l'analyse des prêts se fait sur une plus longue période.

DVD adultes (séries)

Si une première saison d'une série connaît plus de 5 prêts en 3 mois à Chauderon, cela peut déterminer un rachat supplémentaire dans un site, si le budget le permet.

BD & mangas jeunesse (séries - plus de 3 volumes)

- Court terme : Si une BD connaît plus de 5 prêts en 3 mois à la bibliothèque jeunesse, cela peut déterminer un rachat supplémentaire dans un site, si le budget le permet.
- Long terme : 10 à 12 fois empruntées dans les 2 ans à la BJ > rachetés dans 1 ou 2 sites (selon le budget).

BD adultes

Si un document est acheté a priori pour le centre BD uniquement, mais que la responsable de domaine (ERY) souhaite le voir, elle met une note dans Electre (Im,ery pour livre à montrer à ERY). Elle rachète le document si celui-ci semble pertinent au regard de la politique documentaire des BD.

Romans adultes

- Si tous les exemplaires de Chauderon sont tous empruntés dans les 3 premiers mois, certains titres sont rachetés pour un ou deux sites.
- Pour les coups de cœur, si ce n'est pas déjà le cas, c'est une exemplarisation restreinte qui s'applique (CH/MT/SZ, éventuellement EB), sauf si le titre a déjà fait l'objet d'une exemplarisation médiane et réseau a priori.

> Pour tous ces documents, mettre un sigle « ASURV » (ou autre sigle) en 991\$b (importation directe d'Electre possible). Cela permet de faire le suivi de ces documents très facilement dans V-insight.

Propositions d'achats

Une politique d'exemplarisation est complémentaire d'une politique de proposition d'achats, qui permet parfois de compenser l'absence d'acte d'acquisition.

Interne

- Sur demande des collègues des sites de quartier, lorsqu'ils/elles souhaitent conseiller un roman en particulier.
- S'il y a des demandes régulières de lecteurs dans les sites (3 ou 4 fois), les responsables de sites sont encouragés à mettre les documents dans le panier Electre du ou de la responsable de domaine.

Externe

Voir politique et procédure de propositions d'achat : http://lego.lausanne.ch/docs/bavlged/Directives/procedure_proposition_achats.pdf